



COURAGE 

APPEL EUROPEEN

Directive européenne secret des affaires: une menace pour les libertés !

En novembre 2013 la Commission européenne a publié son projet de directive relative au secret des affaires. Ce projet, qui est soumis au vote de la commission des affaires juridiques du Parlement européen en mai prochain, menace les droits fondamentaux et fait primer les profits des multinationales sur les intérêts sociaux, environnementaux et démocratiques. Le but affiché de la directive est la production d'une définition commune du secret des affaires pour assurer que la compétitivité des activités européennes et des organismes de recherche, - basée sur le savoir-faire et sur des informations non révélées - soit correctement protégée

Cette directive est dangereuse à plusieurs titres. D'abord, la définition du secret des affaires est large et floue et concerne toutes les informations confidentielles. Ensuite, l'infraction au secret des affaires aurait lieu dès lors que ces informations seraient obtenues, quelque soit la diffusion qui en serait faite et quel que soit l'objectif de cette diffusion.

Alors que les enjeux de cette directive sur les droits individuels et collectifs des salariés sont considérables, elle ne relève pas du dialogue social européen. Par conséquent, ni les organisations syndicales, ni les ONG n'ont été formellement consultées sur la question.

Eurocadres, ETUC, de nombreuses organisations syndicales nationales et ONG ont pourtant, depuis le début de la procédure, émis de nombreuses réserves qui n'ont pas été entendues, notamment sur la mobilité des

travailleurs, la fragilisation des représentants du personnel, des lanceurs d'alerte et de la liberté de la presse.

Dans la vie quotidienne, cette directive peut limiter la mobilité des salariés en leur imposant des clauses de non concurrence les empêchant d'utiliser leurs savoir-faire auprès de leur nouvel employeur. De même, pour ce qui concerne l'exercice des droits syndicaux des représentants des travailleurs, l'acquisition et la révélation de « secrets d'affaires » ne sont pas exclus du champ de l'acquisition illégale.

Choix stratégiques, projets de cession ou de reprise, PSE, délocalisation, activité dans les filiales et sous-traitance, utilisation des aides publiques..., nombreux sont les élus et syndicalistes courageux qui communiquent aux salariés voire à la presse ces informations pour contrer les pratiques abusives des actionnaires. Avec ce projet de directive, lanceurs d'alerte, syndicalistes et journalistes travaillant au service de l'intérêt général risquent désormais d'être poursuivis par la justice.

Le droit à la liberté d'expression et d'information pourrait être sérieusement affecté. Aucune exception générale n'est prévue dans le texte pour protéger l'action des journalistes d'investigation, des organisations de la société civile ou encore des lanceurs d'alerte, alors que leur travail est indispensable dans une démocratie moderne digne de ce nom. Aucune exception non plus sur les droits fondamentaux, en particulier en matière de santé et d'environnement.

Les fameuses « données à caractère commercial » qui seraient protégées par le secret des affaires, et dont la divulgation serait passible de sanctions, relèvent très souvent de l'intérêt général supérieur pour le public. Ce fut le cas, par exemple, pour les montages fiscaux et financiers négociés entre plusieurs grands groupes et l'administration fiscale du Luxembourg (cf. scandale Luxleaks), ou pour les données d'intérêt

général relatives à la santé publique, obtenues notamment lors des essais cliniques organisés par les laboratoires pharmaceutiques (des données qui auraient pu véritablement sauver des vies). C'est également le cas pour toute une série de données liées à la protection de l'environnement et à la santé des consommateurs dans le secteur de l'industrie chimique et qui seraient dans leur globalité considérées comme secrètes, et soustraites ainsi à toute transparence.

Enfin, la directive européenne prévoit en cas de procédure devant les juridictions civiles ou pénales une restriction de l'accès au dossier ou aux audiences, avant, pendant ou après l'action en justice pour protéger le secret des affaires. Il s'agit d'une grave remise en cause de l'égalité devant la loi - l'ensemble des parties n'ayant plus accès au dossier - et de la liberté d'informer. D'ailleurs la publicité des débats judiciaires est protégée par la Constitution de nombreux Etats membres de l'Union européenne.

Le gouvernement français, après avoir essayé d'anticiper l'adoption de la directive, a été contraint de reculer face à la mobilisation et de reconnaître que le secret des affaires menaçait la liberté d'expression dans et en-dehors de l'entreprise. Pourquoi ce qui est vrai en France ne le serait pas à l'échelle européenne ? Nous faisons appel aux députés et gouvernements européens pour qu'ils revoient leur copie.

On pourrait considérer comme nécessaire et légitime de protéger les opérateurs économiques face à la concurrence déloyale, certainement pas de soustraire une telle masse d'informations de toute forme de débat public et du champ de la transparence. Nous refusons la criminalisation du travail des lanceurs d'alerte, des syndicalistes et des journalistes. Stoppons les menaces contre la transparence et la démocratie contenues dans cette directive européenne Secret des affaires !

Premiers signataires:

Ignacio Fernandez Toxo, président de la **Confédération européenne des syndicats (CES)**, Secrétaire général des **Confederación Sindical de Comisiones Obreras (CCOO)**

Martin Jefflen, président d'**Eurocadres**

Julian Assange, rédacteur en chef de **WikiLeaks**

Sarah Harrison, directrice de **Courage Foundation**

Dominique Guibert, président de l'**Association Européenne des Droits de l'Homme (AEDH)**

David Azoulay, directeur du programme santé et environnementhealth and environment de **The Center for International Environmental Law (CIEL)**

Gualtiero Michelini, président de **Magistrats Européen pour la Démocratie et les Libertés (MEDEL)**

Jim Boumelha, président de la **Fédération Internationale des Journalistes (IFJ)**

Ricardo Gutiérrez, secrétaire général de la **Fédération Européenne des Journalistes**

Francois Gobbe, coordinateur de **Kairos Europe**

Jesse Griffiths, directeur de **European Network on Debt and Development (Eurodad)**

Jerome Chaplier, coordinateur d'**European Coalition for Corporate Justice (ECCJ)**

Cándido Méndez, secrétaire général de l'**Unión General de Trabajadores (UGT)**

Anne Demelenne, membre du **Comité Economique et Social Européen**, ex Secrétaire générale de la **Fédération générale du travail de Belgique (FGTB)**

Arnaud Zacharie, secrétaire général du **CNCD-11.11.11**

Fausto Durante, Head of Europe Secretariat, **Confédération générale italienne du travail (CGIL)**

Fernandez Mauricio, responsable du secrétariat Europe de la **Confédération générale des travailleurs portugais (CGTP)**

Markus Henn, Policy Officer, Financial Markets, **World Economy, Ecology & Development (WEED)**

Christian Horchert, **Chaos Computer Club (CCC)**

Andy Mueller-Maguhn, **Wau Holland Stiftung**

Leon Willems, directeur de **Free Press Unlimited**

Menso Heus, coordinateur d'**Internet Protection Lab**

Walter van Holst, **Vrijdschrift**

Katarzyna Szymielewicz, président, **The Panoptykon Foundation**

Gavin MacFadyen, directeur du **Centre for Investigative Journalism**

Eileen Chubb, cofondateur de **The Whistler**

Michelle Stanistreet, secrétaire général de **National Union of Journalists**

Noel Hodson, directeur de **Tax Reconciliation**

Linda Kaucher, coordinatrice de **Stop TTIP**

Philippe Martinez, secrétaire général de la **CGT**, Marie José Kotlicki et Sophie Binet, secrétaires générales de la **CGT des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (UGICT-CGT)**

Stéphanie Gibaud, secrétaire générale de la **Plateforme Internationale des Lanceurs d'Alerte (PILA)**

Carole Couvert, présidente de la **Confédération Générale des Cadres (CGC)**

Pierre Tartakowsky, président de la **Ligue des Droits de l'Homme**

Jean Paul Bouchet, secrétaire général de la **CFDT Cadres**

Daniel Lebègue, président de **Transparency International France**

Lucie Watrinet, coordinatrice de **Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires**
Françoise Martres, président de **Syndicat de la Magistrature**
Florian Borg, président du **Syndicat des Avocats de France**
Luc Bérille, secrétaire général de l'**Unsa**
Bernadette Groison, secrétaire générale de la **FSU**
Patrick Monfort, secrétaire général du **SNCS**
Vincent Brossel, directeur de **Peuples Solidaires**
Eric Peres, secrétaire général de **FO Cadres**
Jean-Pierre Therry, secrétaire général de la **CFTC-Cadres**
Séverine Tessier, présidente d'**Anticor**
Cécile Gondard-Lalanne and Eric Beynel, co-délégué-es généraux de **Union syndicale Solidaires**
Vincent Drezet, secrétaire général de **Solidaires finances publiques**
Bertrand Bocquet, President, **Fondation Sciences Citoyennes**
Emmanuel Vire, secrétaire général du **Syndicat National des Journalistes CGT (SNJ-CGT)**
Collectif « Informer n'est pas un délit »
Collectif des « Economistes Atterrés »
Benjamin Sonntag, cofondateur de **La Quadrature du Net**
William Bourdon, président de **Sherpa**
Maite Errecart, présidente du **Collectif Ethique sur l'Etiquette**
Florent Compain, président des **Amis de la Terre France**
Michel Capron, président du **Forum citoyen pour la RSE**
Didier Prince-Agbodjan, président de **Terre des Hommes France**
Antoine Deltour, **lanceur d'alerte, affaire LuxLeaks**
Thomas Coutrot, porte-parole d'**ATTAC France**
Bernard Pinaud, délégué général du **CCFD-Terre Solidaire**
Jean Louis Marolleau, secrétaire exécutif du réseau **Foi et Justice Afrique Europe**
Isabelle Brachet, coordonnateur du plaidoyer en Europe, **ActionAid**
Jaana Meklin, conseiller juridique, **Akava (Confédération des professionnels et Cadres en Finlande)**
Anne Friel, **Client Earth**
Peter C. Gøtzsche, directeur de **Nordic Cochrane Centre, Danemark**
Martin Pigeon, chercheur, **Corporate Europe Observatory**
Bruno Costatini, secrétaire general de la **Fédération Européenne des Retraités et des Personnes Agées de la CES (FERPA)**